



## Des référents d'établissement et de circonscription

publié le 08/12/2018

### Descriptif :

Monsieur le Recteur a adressé fin novembre 2018 aux cheffes et chefs d'établissement et aux IEN un courrier leur demandant de nommer dans leur EPLE et leur circonscription un référent égalité filles garçons.

Monsieur le Recteur a adressé fin novembre 2018 aux cheffes et chefs d'établissement et aux IEN un courrier leur demandant de nommer dans leur EPLE et leur circonscription un référent égalité filles garçons.

*"Afin de valoriser les actions éducatives conduites par vous et vos équipes et conformément aux « mesures clés pour transmettre et diffuser la culture de l'égalité à l'école » (Mesures définies par le comité interministériel aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes – 8 mars 2018), je vous demande de nommer un référent égalité.*

*Personne ressource, le référent a pour rôle principal de recenser, impulser et accompagner les actions d'éducation à l'égalité filles garçons. Il contribue à la mobilisation de l'établissement à l'occasion du 25 novembre [Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes] et du 8 mars [Journée internationale des droits des femmes]. Il agit en lien étroit avec vous et avec les responsables de l'orientation, de l'éducation à la sexualité, de la prévention de la violence et du harcèlement, et de la vie collégienne et lycéenne de l'établissement*

*Les référents d'établissement (ainsi que les référents de circonscription pour le 1er degré) sont accompagnés par le chargé de mission académique égalité filles garçons. Ils reçoivent régulièrement des informations et des ressources ; ils se voient proposer des temps de formation afin de mener à bien leur mission."*

